

NON AUX RECULS FACE AUX PRESSION RÉACTIONNAIRES SUR L'EVARS

LA CGT ÉDUC'ACTION COMMUNIQUE...

Ce mercredi 27 novembre M. Portier, ministre délégué à la réussite scolaire et à l'enseignement professionnel a jugé « pas acceptable en l'état » le programme d'Éducation à la Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle qui doit être présenté début décembre au Conseil Supérieur de l'Éducation. Lui emboitant le pas, la ministre Genetet a indiqué à la presse que « l'identité de genre ne figurera pas dans la version définitive du programme ». Il est évidemment inacceptable pour la CGT Éduc'action de voir que la ministre cède aux franges les plus réactionnaires, aux associations de parents d'élèves d'extrême droite qui depuis plusieurs semaines ont accentué leur lobbying contre l'EVARS.

Rappelons que ce programme, au contenu adapté à l'âge des élèves, est un outil nécessaire dans la prévention des violences et pour le repérage de l'inceste. Le programme va des apprentissages liés au corps et aux émotions, pour protéger son intimité, jusqu'à la santé sexuelle, la notion de consentement, la prévention des risques pour les élèves les plus âgé-es. On parle aussi estime de soi, relation aux autres, acceptation de la différence, déconstruction des stéréotypes et des schémas toxiques. Selon la CIVIISE, 1 enfant sur 10 est victime de violences sexuelles. Il y a urgence à les protéger.

Ni militant ni sexualisant, le programme d'Éducation à la Vie Affective Relationnelle et Sexuelle contribue à l'épanouissement et au bien-être des élèves, à leur réussite scolaire et à l'apaisement dans les établissements. C'est un préalable essentiel à la construction d'un projet de société égalitaire, sans discriminations et sans harcèlement scolaire.

Début décembre le Conseil Supérieur de l'Administration étudiera le Plan National d'Action sur l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences dont la CGT Éduc'action a dénoncé les lacunes telles que le manque de formation des personnels à la détection des violences, que ce soit envers les adultes ou les élèves.

La CGT Éduc'action réaffirme sa revendication de la mise en application réelle de la loi Aubry de 2001 qui rend obligatoire l'éducation à la sexualité en milieu scolaire et que le futur programme d'EVARS ne soit pas expurgé sur la base de rumeurs et de fantasmes telles que la présence d'une hypothétique théorie du genre.

Montreuil, le 28 novembre 2024